

**Décret portant assentiment à l'Accord établissant la  
Fondation internationale UE-ALC, signé à Saint-  
Domingue, le 25 octobre 2016**

**D. 11-10-2018**

**M.B. 22-10-2018**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

**Article unique.** - L'Accord établissant la Fondation internationale UE-ALC, signé à Saint-Domingue, le 25 octobre 2016, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 11 octobre 2018.

Le Ministre-Président,

**R. DEMOTTE**

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

**A. GREOLI**

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

**J.-Cl. MARCOURT**

Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,

**R. MADRANE**

La Ministre de l'Education,

**M.-M. SCHYNS**

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

**A. FLAHAUT**

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

**I. SIMONIS**